

**Procès-verbal de la réunion du
Conseil Communautaire du 4 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Ouézy sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

| | |
|---------------------|------------|
| Date de convocation | 27.06.2023 |
| Date d'affichage | 27.06.2023 |

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice | 39 |
| Présents | 33 |
| Titulaires | 31 |
| Suppléants | 2 |
| Pouvoirs | 6 |
| Votants | 39 |

| | |
|---------------|-----------|
| Quorum | 20 |
|---------------|-----------|

| |
|---|
| Délibérations visées et publiées le 06.07.2023 Procès-verbal publié le 04.09.2023 |
|---|

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mmes Lydie MAIGRET, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Sophie de GIBON, MM. William HERFORT (pouvoir à Alain PORQUET), Michel CRUCHON (pouvoir à Eric DUVAL), Mmes Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN (pouvoir à Joël DUGUEY).

Secrétaire de séance : M. Laurent DECLERCK

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal de la commune de Ouézy pour leur accueil.

M. Laurent DECLERCK est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire de rentrée aura lieu le jeudi 31 août 2023.

Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE
N°2023/109 – Installation des nouveaux élus communautaires

Suite aux élections municipales ayant eu lieu à Argences le 25 juin 2023, il convient d'installer les huit nouveaux conseillers communautaires élus pour représenter la commune au sein du conseil communautaire.

Vu le Code Electoral,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les élections municipales s'étant déroulées à Argences le 25 juin 2023,

Le Conseil communautaire prend acte de l'installation des conseillers communautaires suivants :

- M. Dominique DELIVET
- M. Gilbert GEMY
- Mme Florence GUERIN
- Mme Marie-Françoise ISABEL
- M. Thomas LEROY
- Mme Lydie MAIGRET
- M. Jacques-Yves OUIN
- Mme Marianne TURPIN

N°2023/110 – Election de deux vice-présidents

Suite aux élections municipales d'Argences, les mandats de deux vice-présidents ont d'office pris fin. Il convient d'élire deux conseillers pour occuper les postes de :

- 3^{ème} vice-président (en charge de l'aménagement de l'espace)
- 9^{ème} vice-président (en charge de la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés).

M. le Président évoque le rôle qu'il attend des membres du Bureau et plus particulièrement pour les délégations qui seront attribuées aux deux vice-présidents ce soir.

Le procès-verbal de l'élection est annexé à la présente délibération.

Election du 3^{ème} vice-président :

M. DELIVET indique correspondre au profil de poste de vice-président de par sa situation actuelle et son expérience.

M. PIARD présente sa situation personnelle et professionnelle ainsi que les instances dans lequel il siège déjà.

Election du 9^{ème} vice-président :

M. DELIVET rappelle avoir occupé des postes de vice-présidences à la CDC et est prêt à assurer son rôle auprès d'Otri.

M. AMILCAR indique être intéressé par la technique liée à Otri.

M. OUIN a préparé quelques mots lus par M. le Président et excuse son absence. Il rappelle son rôle auprès de ce service depuis plusieurs années.

Vu le CGCT et notamment les article L5211-2 et L5211-10,
Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération,
Vu les résultats du scrutin,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal,

Le Conseil communautaire, après le déroulement du scrutin :

↳ Proclame Philippe PIARD conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président et le déclare installé ;

↳ Proclame Stéphane AMILCAR conseiller communautaire, élu 9^{ème} vice-président et le déclare installé.

🔗 **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

N°2023/111 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 juin 2023

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire de Val ès dunes du 22 juin 2023.

Les remarques sont annexées au PV du Conseil du 22 juin 2023, conformément aux nouvelles règles de publicité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

↳ Approuve le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

🔗 **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS**

Au Bureau

- Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'appel à projet « Normandie connectée innovante et durable » :

Le Bureau a autorisé la sollicitation de la subvention de l'appel à projet régional dans le cadre de la thématique « la culture numérique comme outil de démocratisation du numérique ». Le taux maximal d'intervention de la Région est de 60 %.

🔗 **VOIRIES**

N°2023/112 – Attribution du marché de travaux de voirie 2023

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 4 mai 2023, a voté le lancement de la consultation travaux pour la réalisation du programme voirie 2023. Après consultation et analyse du cabinet Mosaïc, maître d'œuvre, il convient de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Eiffage route BN, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 133 116,50 € HT en tranche ferme, 14 734 € HT en tranche optionnelle 1 et 40 840 € HT en tranche optionnelle 2, soit un montant total de 188 690,50 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de retenir l'entreprise Eiffage route BN, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 133 116,50 € HT en tranche ferme, 14 734 € HT en tranche optionnelle 1 et 40 840 € HT en tranche optionnelle 2, soit un montant total de 188 690,50 € HT ;

↳ Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

↳ QUESTIONS DIVERSES

- M. BOHEME précise avoir trouvé le discours d'introduction du Président blessant et n'aurait pas dû avoir sa place à cette élection.

M. le Président indique que cela relève de son interprétation.

- M. DUGUEY souhaiterait avoir les noms des familles aidées dans la commune par l'épicerie sociale.

M. le Président indique que le nombre est communicable mais pas les noms.

- M. DUVAL annonce la création de l'association des maires ruraux du Calvados dont il est le président, affiliée à l'association des maires ruraux de France. Peuvent adhérer les communes en dessous de 3 500 habitants. Un élu communal peut siéger s'il est mandaté par son maire en conseil d'administration ou en assemblée générale.

M. MARGERIE voit cette association comme un complément de l'UAMC.

- M. LEMONNIER indique que seules 2 communes ont été présentes à la dernière assemblée générale de l'ADMR, ce qui est très décevant.

La séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance,
Laurent DECLERCK



Le Président,
Philippe PESQUEREL

